



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'HERLIES

Séance du mardi 15 mars 2016 - Convocation du 9 mars 2016 - Mairie d'HERLIES – 19h30

Etaient présents : Madame le Maire, Marie-Françoise AUGER, Mesdames et Messieurs Michel SPRIET, Antoine DEMORTIER, René AVERLANT et Marie-Hélène HECQUET, Adjoint, Mesdames et Messieurs Catherine CATTEAU, Benoît DELOS, Christian DUQUESNE, Séverine BRUNEEL, Francis HEDOIRE, Chantal FRANCKE, Conseillers Délégués, Marie-Thérèse PARENT, Nathalie LOBRY, Philippe LEHERICEY, Jules HAYART, Nathalie DAMIE, Audrey BERNARD et Bernard DEBEER, Conseillers Municipaux.

Excusée : Anita BOURBOTTE, a donné procuration à Marie-Hélène HECQUET.

A l'unanimité, deux points à l'ordre du jour :

- Révision du régime indemnitaire des Elus
- Autorisation de signature d'un avenant à la convention Prestation de service portant sur l'assistance pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Philippe LEHERICEY est nommé Secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la réunion de Conseil du 12 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.

I – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – Budget Principal Commune.

Le Conseil Municipal adopte, à la majorité (Pour : 16, Contre : 2, Abstention : 1), le Compte Administratif du Budget Principal Commune de l'exercice 2015 et arrête ainsi les comptes :

Fonctionnement :

Dépenses	Prévu :	2.541.476,53 €
	Réalisé :	1.727.387,45 €
	Reste à réaliser :	0 €

Recettes	Prévu :	2.541.476,53 €
	Réalisé :	1.761.884,39 €
	Reste à réaliser :	0 €

Investissement :

Dépenses	Prévu :	4.843.456,93 €
	Réalisé :	2.916.458,45 €
	Reste à réaliser :	1.690.269,48 €

Recettes	Prévu :	4.843.456,93 €
	Réalisé :	1.911.901,96 €
	Reste à réaliser :	240.000,00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Fonctionnement :	34.496,94 €
Investissement :	- 1.004.556,49 €
Résultat global :	- 970.059,55 €

II – EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 – Budget Principal Commune.

Le Compte de Gestion 2015 du Budget Principal Commune a été établi par Madame le Comptable Public, à la clôture de l'exercice 2015.

Le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures.

Le Conseil Municipal, à la majorité (Pour : 16, Contre : 2, Abstention : 1) adopte le Compte de Gestion 2015 du Budget Principal Commune, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

III – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 – Budget Principal Commune.

Le Conseil Municipal, à la majorité (Pour : 16, Contre : 2, Abstention : 1) vote l'affectation des résultats de l'exercice 2015 du Budget Principal de la Commune suivante :

FONCTIONNEMENT :

Résultat exercice 2014 :	+ 822.453,58 €
Résultat exercice 2015 :	+ 34.496,94 €
Clôture exercice 2015 :	+ 856.950,52 €

INVESTISSEMENT :

Résultat exercice 2014 :	+ 1.484.075,15 €
Résultat exercice 2015 :	- 1.004.556,49 €
Clôture exercice 2015 :	+ 479.518,66 €

RESTES A REALISER 2015 :

Dépenses :	- 1.690.269,48 €
Recettes :	+ 240.000,00 €
Déficit RAR 2015 :	- 1.450.269,48 €

Résultat Investissement corrigé : - 970.750,82 €

AFFECTATION :

R001 – Excédent d'investissement reporté	+ 479.518,66 €
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	+ 856.950,52 €

IV – Vote des taux d'imposition 2016.

Après discussion, le Conseil Municipal, à la majorité (Pour : 17, Contre : 0, Abstention : 2), décide des taux d'imposition 2016 suivants (identiques à ceux de 2015) :

-	Taxe d'habitation :	28.24 %
-	Taxe Foncière Bâti :	16.10 %
-	Taxe Foncière Non Bâti :	49.05 %

V – Vote des subventions aux associations – Exercice 2016.

Après discussion, le Conseil Municipal, à la majorité (Pour : 17, Contre : 1, Abstention : 1), adopte les montants de subventions tels que présentés pour l'année 2016.

Nom de l'Association	Montants proposés 2016
AREFEP	915,00 €
Accueil Loisirs Herlies Animation (ALOHA)	34.000,00 €
Amicale Laïque d'Herlies	1.950,00 €
ARESAH	0
Association Weppes Natation	276,00 €
Association VIJAMIX	600,00 €
CALH	1.792,50 €

Ecole de Musique	4.987,50 €
Entente Sportive des Weppes	825,00 €
Harmonie Municipale	847,50 €
HIAUDE	0
INNOV'ENFANCE	4.125,00 €
La Carpière	150,00 €
La Pétanque Herliloise	112,50 €
Le Temps des Loisirs	900,00 €
Les Amis de la Maison de Retraite	112,50 €
Les Fous du Volant Herlilois	1.425,00 €
Office de Tourisme des Weppes	300,00 €
Prévention Routière	75,00 €
Tennis Club d'Herlies	3.300,00 €
Tracteurs en Weppes	112,50 €
UCAH	112,50 €
UNC Herlies	180,00
Total :	57.098,50 €
<i>Provisions et subventions exceptionnelles</i>	<i>1.901,50 €</i>
TOTAL	59.000,00 €

VI – Vote du Budget Primitif 2016 – Budget Principal Commune

Madame le Maire et Monsieur DEMORTIER, Adjoint aux Finances, exposent au Conseil Municipal les grandes lignes du Budget Principal de la Commune pour l'année 2016.

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Gestion courante	1.598.123,00 €	Gestion courante	1.730.720,00 €
Charges financières	61.299,40 €	Produits financiers	850,00 €
Opération d'ordre	135.402,60 €	Produits exceptionnels	5.000,00 €
		Opérations d'ordre	58.255,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT:	
1.794.825,00 €		1.794.825,00 €	
INVESTISSEMENT			
Dépenses d'équipement	409.808,85 €	Recettes d'équipement	336.525,28 €
Dépenses financières	229.063,73 €	Recettes financières	1.195.950,52 €
Opérations d'ordre	58.255,00 €	Restes à réaliser	240.000,00 €
Restes à réaliser	1.690.269,48 €	Virement de la section de fonctionnement	135.402,60 €
		Excédent reporté	479.518,66 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT :		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT:	
2.387.397,06 €		2.387.397,06 €	

Après discussion, le Conseil Municipal, à la majorité (Pour : 16, Contre : 3, Abstention : 0), adopte le Budget Primitif 2016 du Budget Principal de la Commune dans les chiffres présentés.

VII – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – Budget Annexe Camping.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Compte Administratif du Budget Annexe Camping de l'exercice 2015 et arrête ainsi les comptes :

Fonctionnement :

Dépenses	Prévu :	105.000,00 €
	Réalisé :	75.240,93 €
	Reste à réaliser :	0 €

Recettes	Prévu :	105.000,00 €
	Réalisé :	111.204,40 €
	Reste à réaliser :	0 €

Investissement :

Dépenses	Prévu :	105.414,94 €
	Réalisé :	2.998,30 €
	Reste à réaliser :	0 €

Recettes	Prévu :	105.414,94 €
	Réalisé :	23.889,41 €
	Reste à réaliser :	0 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Fonctionnement :	35.963,47 €
Investissement :	20.891,11 €
Résultat global :	56.854,58 €

VIII – EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 – Budget Annexe Camping.

Le Compte de Gestion 2015 du Budget Annexe Camping a été établi par Madame le Comptable Public, à la clôture de l'exercice 2015.

Le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Compte de Gestion 2015 du Budget Annexe Camping, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

IX – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 – Budget Annexe Camping.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote l'affectation des résultats de l'exercice 2015 du Budget Annexe Camping suivante :

FONCTIONNEMENT :

Résultat exercice 2014 :	+ 23.889,41 €
Part affectée à l'investissement exercice 2015 :	+ 23.889,41 €
Résultat exercice 2015 :	<u>+ 35.963,47 €</u>
Clôture exercice 2015 :	+ 35.963,47 €

INVESTISSEMENT :

Résultat exercice 2014 :	+ 81.305,53 €
Résultat exercice 2015 :	<u>+ 20.891,11 €</u>
Clôture exercice 2015 :	+ 102.196,64 €

RESTES A REALISER 2015 :

NEANT

AFFECTATION :

R001 – Excédent d'investissement reporté	+ 102.196,64 €
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	+ 35.963,47 €

X – Vote du Budget Primitif 2016 – Budget Annexe Camping

Madame le Maire et Monsieur DEMORTIER, Adjoint aux Finances, exposent au Conseil Municipal les grandes lignes du Budget Annexe Camping pour l'année 2016.

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Gestion courante	100.000,00 €	Gestion courante	120.000,00 €
Dépenses imprévues	20.000,00 €		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	
120.000,00 €		120.000,00 €	
INVESTISSEMENT			
Dépenses d'équipement	138.160,11 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	35.963,47 €
		Excédent reporté	102.196,64 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT :		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT :	
138.160,11 €		138.160,11 €	

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2016 du Budget Annexe Camping dans les chiffres présentés.

XI – Actualisation des tarifs du Camping Municipal.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs du Camping suivants avec une hausse de 2% (les tarifs n'ont pas été réactualisés depuis mars 2011) :

- **Contrat Annuel :**

- o Emplacement annuel Caravane : 1.298,00 €
- o Emplacement annuel Mobil 'Home : 1.520,00 €

Un barème social reste appliqué en fonction du calcul d'un quotient familial comme suit :

QF = revenus imposable 2014/12

Nombre de parts

D'après ce QF, une réduction tarifaire sera appliquée de la façon suivante :

- QF inférieur à 750 € : - 5 % (caravane : 1.233,00 € MH : 1.444,00 €)
- QF entre 751 et 1000 € : - 2.5 % (caravane : 1.266,00 € MH : 1.482,00 €)
- QF supérieur à 1001 € : plein tarif

- **Nuitée avec électricité (passage) :**

- o Caravane ou Camping-car : 17 € pour 2 personnes la nuitée
6 € par personne supplémentaire
- o Tente : 7 € par personne la nuitée
- o Enfant – de 3 ans : gratuit
- o Enfant -10 ans : 1.50 € la nuit

- **Nuitée sans électricité (passage) :** 6 € par personne

- **Nuitée sur emplacement annuel** par personne non inscrite sur l'état déclaratif : 6 € par personne

- **Autres tarifs :**

- o Machine à laver : 3.50 € le jeton
- o Machine à laver sur l'emplacement : 106 € à l'année
- o Badge d'entrée au camping : 50 € en cas de perte ou de vol
- o Parking intérieur : 74 € l'année
- o Entretien de la parcelle : 300 € facturés en cas de départ sans nettoyage
- o Retard de paiement : pénalités de 20 % du montant dû à compter du 1^{er} par jour de retard du mois suivant

- **Taxe de séjour, Taxe Départementale Additionnelle comprise (10%) :**
 - 45 € par emplacement et par an
 - 0.22 € par personne pour les passages
 - 0.46 € par personne et par nuitée pour les Gites et Chambres d'Hôtes situés sur la Commune d'Herlies

Les agents actifs et retraités des Communes de la Métropole Européenne de Lille, du Département du Nord et de la Région Hauts-de-France bénéficient, sur présentation d'un justificatif officiel, **d'une remise de 10%**.

Les différentes possibilités de règlement sont les suivantes :

- Règlement en une seule fois
- Paiement en trois versements
- Paiement en 8 versements

XII – Actualisation des tarifs de concession et des tarifs funéraires.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote une augmentation de 2% des tarifs de concession et tarifs funéraires et adopte les nouveaux montants suivants :

TERRAINS :

Inhumation classique :	30 ans :	153.90 €
	50 ans :	258.70 €

Concession double :	30 ans :	306.70 €
	50 ans :	518.80 €

COLOMBARIUM : Même tarification

NOUVEL ESPACE CINERAIRE (dédié à l'inhumation des urnes funéraires) : même tarification

TAXE D'INHUMATION : 97.60 € (A la pose du caveau)

REDEVANCE D'ARRIVEE DE CORPS AU CREMATORIUM : 25 €

XIII – Avenant à la convention 2015-2016 au Relais d'Assistants Maternelles Itinérant Wepp'iti.

INNOV'ENFANCE, Association loi 1901, a fait parvenir un avenant à la convention signée par délibération du 24 mars 2015 avec la Commune d'Herlies.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer cet avenant.

XIV – Nouveau Régime Indemnitaire RIFSEEP : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les principes du RIFSEEP et ses modalités d'application.

XV – Admission en non valeur – Budget Principal Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'admission en non-valeur du titre émis sur le Budget Principal Commune suivant :

Pour l'exercice 2011:

Titre n°22 pour un montant de 100.00 €

Pour le motif de RAR inférieur au seuil de poursuite.

XVI - Annulation des délibérations n° 2016-001 et 2016-002 relative à l'intégration de l'excédent d'investissement du SIDESCS

A la demande de la trésorerie, suite à une confusion entre les communes d'Illies et d'Herlies, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'annuler les délibérations n° 2016-001 et 2016-002 relative à l'intégration de l'excédent d'investissement du SIDESCS.

XVII – Révision du Régime indemnitaire des Elus.

Conformément aux articles L.2123-23 et L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales définissant le régime indemnitaire des élus sur la base de l'indice brut 1015, le Conseil Municipal a fixé par délibération n°2014-037 du 22 avril 2014 le taux de répartition selon les fonctions (Maire, Adjoint, Conseillers délégués).

La baisse des dotations de l'Etat, les charges nouvelles (NAP, instruction des documents d'urbanisme...), la diminution des subventions, la hausse de nombreux postes budgétaires (fluides, carburants, assurances, services divers...) ont un impact concret sur le budget communal.

Des économies et des efforts d'optimisation des ressources et des moyens sont demandés à chacun.

Dans un esprit de solidarité, Madame le Maire propose aux élus indemnisés de baisser de 15 % le montant de leur indemnité, à partir du 1er avril 2016.

Ainsi, le taux serait :

- Maire :	20,4 %
- Adjoint :	6,8 %
- Conseillers délégués :	5,1 %

Le Conseil Municipal, à la majorité (Pour : 18, Contre : 1, Abstention : 0), adopte ces nouveaux taux d'indemnité des élus.

XVIII – Autorisation de signature d'un avenant à la convention Prestation de service portant sur l'assistance pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Vu la délibération du Comité Syndical n°15-15 en date du 18 mars 2015 par laquelle le SIVOM s'est doté de la compétence « Appui en ingénierie et conseil en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme et de droit des sols pour les communes adhérentes à cette compétence et habilitation du SIVOM pour l'exécution de prestations de services dans ce domaine pour des communes non adhérentes au SIVOM »,

Vu la délibération du Comité n°17-15 en date du 11 mai 2015 modifiant les délégations d'attribution du Président du SIVOM,

Vu la délibération de la Commune d'Herlies n°2015-038 du 26 mai 2015 autorisant la signature de la convention de prestation de service portant sur l'assistance pour l'instruction des autorisations d'urbanisme avec le SIVOM Alliance Nord-Ouest,

Afin de prendre en compte la difficulté particulière et la durée moyenne d'instruction de chaque type d'acte, il est proposé de modifier la pondération en « équivalent permis de construire » des déclarations préalables et des permis de démolir.

La pondération des actes sera effectuée comme suit :

- 1 permis de construire (PC) vaut 1
- 1 certificat d'urbanisme type b (CUb) vaut 0,4
- 1 déclaration préalable (DP) vaut 0,8
- 1 permis d'aménager (PA) vaut 1,2
- 1 permis de démolir (PD) vaut 0,7

La modification des pondérations est applicable pour la facturation des actes à compter de l'année 2016.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les termes de l'avenant
- autorise Monsieur le Président du SIVOM à signer cet avenant avec les communes
- autoriser Madame le Maire à signer cet avenant

XIX - Point d'information et communications de Madame le Maire et des Elus

1 – Départ de Monsieur HOULLIER

Monsieur HOULLIER nous quittera au 1er avril. Il a fait valoir ses droits à une mutation qui le rapproche de son domicile et correspond à ses aspirations professionnelles. Il nous quitte pour un poste dans une communauté de communes.

2 – Ouverture d'un poste à l'école primaire.

Le directeur académique a confirmé par courrier du 24 février 2016 l'ouverture d'un poste à l'école primaire et ce dès la rentrée 2016.

3 – Lancement procédure de consultation pour les repas de cantine.

Le marché prend fin au 1er juillet. Une nouvelle consultation sera lancée dans les semaines à venir.

4 - Point sur l'Aménagement du site de la ferme des Hauts Champs (dite Wicquart)

Déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme

Enquête Publique

Annexe N° - Délibération MEL-DUP-181215 page 34

5 - Point sur le Schéma de Cohérence Territoriale

6 - Point sur le Parc d'Activités

7 - Point sur le Groupe Scolaire

8 - Point sur les Travaux de Voirie :

- L'éclairage Public, de la rue de l'égalité au Groupe Scolaire, par EIFFAGE Energie (financement commune)
- L'aménagement des accès du Groupe Scolaire et de la place de l'Europe, par GECITEC (financement MEL)

Signatures

La Séance est levée.